



## Regularisation pour vie privée familiale

Par **bloomy**, le **09/12/2009** à **23:20**

Bonjour,  
Merci pour votre aide et votre conseil,  
voici mon cas , est ce que vous auriez rencontré des cas similaires svp , merci de me  
repondre

je suis arrivé en france en fin 2004 , avec un visa de court sejour, pour rejoindre ma femme ,  
notre mariage etait en 2003 au pays ; je me suis resté ,elle a eu sa carte de resident en 2005,  
sachant que toute sa famille ici ont la nationalité francaise , sa maman, soeur et frere , on a  
eu notre bébé en 2006 , scolarisé maintenant . Elle a un CDI . J'aimerais avoir votre avis , est  
qu'on peut avoir une chance d'etre regulariser avec tous ces elements .

Merci pour votre aide

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **10:06**

Bonjour, pour etre honnete avec vous votre régularisation sera très difficile, surtout si vous  
n'avez pas de revenus professionnels fixes (cdi), de logement stable, etc. Courage à vous,  
bonne journée.

Par **bloomy**, le **10/12/2009** à **11:09**

merci de m'avoir répondu,

comme je disais , ma femme a un Cdi , nous on a un logement stable . vous dites plusieurs conditions est ce que vous pourriez me dire un peu plus svp sur ces conditions merci !